

## ACTIONS SOCIALES

### Les actions sociales ouvertes à tous :

- Les demandes de prêts
- Les demandes de secours

### Les actions sociales destinées aux agents des collectivités n'ayant pas adhéré au CNAS :

#### Les médailles du travail

*à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020*

ARGENT	186 €
Vermeil	221€
Or	287€

#### Les Compléments

*à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020*

Complément prime retraite	649€
Allocation décès (en activité)	653€

#### Les aides

Aides aux vacances	<i>Voir tableau</i>
Aides aux classes transplantées	<i>Voir tableau</i>

Pour les agents des communes adhérents au CNAS, date d'arrêt des versements :

- Médailles : 1<sup>er</sup> septembre 2019
- Complément de prime retraite : 1<sup>er</sup> septembre 2019
- Aides aux vacances : 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Classes Transplantées : 1<sup>er</sup> juillet 2020